



## Les Nouvelles Syndicales du Morbihan

« Qu'attendez-vous pour vous syndiquer ? Et de quel droit prétendez-vous recueillir vous-mêmes, non syndiqués, le bénéfice de l'action que les syndiqués exercent au profit de tous ? » Jean Jaurès

### Caricatures présentées par Samuel Paty à ses élèves



Ont contribué à ce journal : André, Céline, Fabrice, Emmanuelle, Isabelle, Loïc, Patrick, Pierrick, Sylvie et nos camarades du pliage

N° 68 Octobre 2020

CPPAP N° 0523 S 07242

Directeur de la publication :

Pierrick SIMON

Tél.: 02.97.37.66.10

Fax: 02.97.83.53.48

E-mail : [ud-cgtfo-56@wanadoo.fr](mailto:ud-cgtfo-56@wanadoo.fr)

[facebook.com/Union-Départementale-Force-Ouvrière-Du-Morbihan](https://facebook.com/Union-Départementale-Force-Ouvrière-Du-Morbihan)

Lorient Prix : 0,25 €

### SOMMAIRE

Edito	P.2
Hommage Samuel Paty	P.3-5
Le projet de transition professionnelle, qu'est ce que c'est ?	P.6-7
Finances Publiques : la mobilisation reprend	P.8-9
Suivi du Ségur	P.10
Calendrier de stages 2021	P.11
Malakoff Humanis, à vos côtés	P.12
L'AFOC 56 vous informe	P.13-14
Sortie récréative de l'UDR	P.15
Nos permanences	P.16



## Abderrahmane, Martin, David ...

Le 02 octobre dernier lors de ma brève intervention ouvrant notre meeting de rentrée dont le thème était : « que reste-t-il de nos droits et libertés face à la Covid ? », je rappelais que la liberté était consubstantielle de Force Ouvrière, de part nos origines et notre indéfectible attachement à la Charte d'Amiens.

Cette liberté appelle naturellement au respect de chacun dans ce qu'il a de plus intime. L'Union Départementale a toujours fait sien, le slogan confédéral : **Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité.**

Ce 16 octobre, au travers de l'odieux assassinat de Samuel Paty, c'est la laïcité et la liberté qui ont été attaquées.

Malgré la violence de la nouvelle, nos camarades de l'enseignement ont répondu présent et ont fait entendre la voix de Force Ouvrière au rassemblement hommage à Samuel Paty, organisé le 18 octobre à Lorient.

Partout où cela s'avèrera nécessaire Force Ouvrière Morbihan défendra le quadriptyque : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité.

C'est dans cet esprit que nous publions en première page de ce journal les caricatures de Charlie Hebdo montrées par Samuel Paty à ses élèves. Nous rappelons ainsi notre attachement à la liberté de la presse, d'expression, syndicale, de blasphémer... et tentons de diluer le risque qui repose sur les journalistes, les enseignants... en prenant notre part.

Défendre la liberté de penser librement c'est notre hommage à Samuel Paty.

Le choc dû à l'annonce de la mort de Samuel Paty a fait ressurgir de ma mémoire ces quelques paroles d'Alain Souchon. Je partage celles-ci avec toi :

Abderrahmane, Martin, David  
 Et si le ciel était vide  
 Tant de processions, tant de têtes inclinées  
 Tant de capuchons tant de peur souhaitées  
 Tant de démagogues de Temples de Synagogues  
 Tant de mains pressées, de prières empressées  
 Tant d'angélus  
 Qui résonne  
 Et si en plus  
 Y'a personne ....

Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité !

Pierrick Simon  
 Secrétaire Général





© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier  
Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

**FO**

# HOMMAGE À SAMUEL PATY

Instruire, protéger, informer, rire, sortir et vivre libres entre amis, hommes et femmes, ne pas croire ou croire différemment... c'est ce que l'attentat terroriste – l'assassinat horrible de Samuel Paty – et ceux qui l'ont précédé voudraient empêcher en terrorisant et mettant en cause la République, ses fondements, dont la laïcité et la démocratie.

La Confédération Générale du Travail Force Ouvrière – FO – a toujours affirmé son attachement indéfectible à la République, une et indivisible, laïque, et au rôle de l'instruction publique.

Si nous agissons, bien sûr en tant que syndicat, sur le terrain économique et social, pour l'émancipation des salariés contre toute

forme d'exploitation, nous savons que l'émancipation demande de combattre l'ignorance, de permettre à tout un chacun de devenir un citoyen libre, en accédant au savoir, en exerçant son esprit critique.

C'est ce que voulait Samuel Paty pour les enfants à qui il enseignait. C'est la raison de l'expression immédiate de la confédération, nous replongeant – à nouveau malheureusement – dans la sidération des attentats de 2012, puis de janvier 2015 contre les dessinateurs journalistes de *Charlie*

*Hebdo*, l'assassinat de policiers, dont Ahmed Merabet, des personnes de l'Hyper Casher pour leur supposée religion juive, d'un prêtre, ceux de novembre 2015 au Bataclan et aux terrasses des cafés, puis à Nice en 2016, et la tentative récente devant les ex-locaux de *Charlie Hebdo*...

Nous étions présents dès samedi devant l'école de Samuel

Paty, et dans les nombreux rassemblements organisés depuis. Nous étions place de la République dimanche. Pour exprimer notre engagement pour l'instruction publique, laïque, pour la défense sans faille des enseignants et personnels de l'Éducation nationale, et plus largement de l'ensemble des agents publics.

Parce que leur rôle est essentiel,

et notre attachement doit l'être, pour combattre l'ignorance dont se nourrissent l'intolérance, l'obscurantisme, la barbarie. Ce combat est essentiel pour la démocratie, pour la liberté syndicale à laquelle est associée la liberté d'expression. Il est essentiel à l'indépendance syndicale. Celle-ci exige l'aptitude de chacun et chacune de nos adhérents à pouvoir s'exprimer, prendre part au débat, librement, en préservant son libre-arbitre, en se forgeant sa propre analyse et sa propre opinion, sans céder aux pressions et influences extérieures.

**Combattre l'ignorance  
dont se nourrissent  
l'intolérance,  
l'obscurantisme,  
la barbarie**

Forts, toujours, de nos principes et convictions, nous entendons bien poursuivre en toute indépendance, avec détermination, notre action pour la défense des intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels des salariés. À ce titre, nous ne pouvons que nous féliciter d'être parvenus à ce que les cinq confédérations s'expriment conjointement en s'adressant au Premier ministre et au président de la République, notamment pour revendiquer l'abandon de la réforme de l'Assurance chômage et le non-retour de celle des retraites, et exiger des contreparties – en matière d'emplois, de salaires et de garanties collectives – aux aides publiques.

Et nous devons rappeler notre attachement au statut général de la fonction publique, dont l'objet est de préserver les fonctionnaires et agents publics des pressions extérieures et de garantir ainsi la neutralité de la fonction publique et l'égalité de traitement des citoyens. Cela vaut à l'école, à l'hôpital, comme dans toutes les administrations et services publics. C'est pourquoi aussi nous revendiquons les moyens matériels et en personnels qui rendent effectives les protections conférées par le statut.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)



## FNEC FP FO du Morbihan

**Rassemblement en hommage à notre collègue assassiné, Samuel Paty  
Préfecture de Vannes et Hôtel de Ville de Lorient – dimanche 18 octobre 2020  
Intervention de Force Ouvrière**

C'est avec horreur que la Fédération de l'Enseignement et l'Union départementale Force Ouvrière du Morbihan ont appris vendredi l'assassinat de notre collègue, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au sein du collège Bois d'Aulne, à Conflans-Sainte-Honorine dans les Yvelines.

Nous condamnons ce crime odieux et apportons tout notre soutien à sa famille, à ses proches, à ses collègues, ainsi qu'aux élèves de l'établissement.

Nous nous tenons également aux côtés de tous les personnels, choqués par cet acte de barbarie.

Dans toute son atrocité, la mort de Samuel Paty nous rappelle que les personnels de l'Education nationale sont de plus en plus exposés aux dangers qui traversent la société. Trop souvent, nombre de nos collègues se retrouvent isolés face à des pressions et à des menaces extérieures à l'école.



C'est la raison pour laquelle la fédération Force Ouvrière de l'Enseignement demande que l'administration, à tous les niveaux, appuie de manière systématique les demandes de protection fonctionnelle sollicitées par les agents. Il revient à l'employeur de tout mettre en œuvre pour protéger et soutenir ses personnels.

Dans un contexte où les libertés individuelles sont chaque jour un peu plus remises en cause, Force Ouvrière réaffirme son attachement inconditionnel à la liberté de conscience et à la liberté d'expression, ainsi que bien entendu à la liberté syndicale.

A travers l'hommage que nous rendons aujourd'hui à notre collègue, c'est l'école de la République et l'instruction publique, fondées sur la transmission des connaissances, que nous défendons. Ce combat, c'est celui de la laïcité et des Lumières contre le dogme et l'obscurantisme.

La fédération Force Ouvrière de l'Enseignement sera donc extrêmement vigilante contre toute instrumentalisation du crime épouvantable dont Samuel Paty a été la victime.

Elle réaffirme la place indispensable de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, pilier de la République, que le président de la République entend aujourd'hui réviser au nom de la lutte contre les «séparatismes».

**FNEC FP FO 78**

4, place de Touraine, 78 000 Versailles

Tél : 06 66 64 81 65

E-Mail : [fnecfpfo78@gmail.com](mailto:fnecfpfo78@gmail.com)

---

## Assassinat de Samuel Paty

### La FNEC FP FO des Yvelines demande la tenue immédiate d'une enquête du CHSCT

La FNEC FP-FO des Yvelines a appris avec horreur le crime qui a coûté la vie à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, devant son établissement. Elle condamne cet acte odieux et présente ses sincères condoléances à sa famille, ses proches et ses collègues.

La FNEC FP FO était présente ce week-end dans les différents rassemblements organisés à Conflans et à Paris en soutien à sa famille, à ses collègues, aux élèves, pour la défense de la liberté d'instruire et des libertés individuelles.

La FNEC FP FO a adressé ce jour au Directeur académique des Yvelines un courrier demandant la tenue immédiate d'une enquête du CHSCT conformément à l'article 53 du décret 82-453 : « *Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail procède, dans le cadre de sa mission d'enquête en matière d'accidents du travail, d'accidents de service ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel, à une enquête à l'occasion de chaque accident de service ou de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel au sens des 3° et 4° de l'article 6* ». L'article 6, 3°, précise : « *En cas d'accident de service grave ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ayant entraîné mort d'homme (...)* ».

Pour la FNEC FP FO des Yvelines, l'Ecole publique et ses personnels doivent être protégés, non pas seulement par des discours mais aussi par la réaffirmation et la défense intégrale de leurs statuts qui garantissent la neutralité et la laïcité dans la Fonction publique.

La FNEC FP-FO demande que l'administration, à tous les niveaux, appuie de manière systématique les demandes de protection fonctionnelle sollicitées par les agents. Il revient à l'employeur de mettre en oeuvre la protection garantie par le Statut, notamment l'article 11 : « *La collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. Elle est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.* »

Nous demandons que les représentants aux CHSCT puissent tenir tout leur rôle, et que tous les moyens soient donnés pour accompagner les personnels et la famille.

Sans attendre les conclusions de l'enquête, la FNEC FP FO formule une demande de reconnaissance d'imputabilité au service suite à l'assassinat de Monsieur Paty.

Versailles, le 19 octobre 2020



PARTENAIRE D'AVENIR

# TRANSITIONS

PRO Bretagne

## LE PROJET DE TRANSITIONS PROFESSIONNELLE QU est ce que c'est ?

### « Mme Denoual, vous êtes Présidente de Transitions Pro Bretagne ; qu'est-ce que c'est ? »

Transitions Pro Bretagne est l'interlocuteur des salariés, des intérimaires, des CDD, des intermittents sur la reconversion professionnelle depuis le 1er janvier 2020. Plusieurs dispositifs sont proposés pour aider les salariés à changer de métier. Sa gouvernance est assurée de façon paritaire et son conseil d'administration, comme sa commission sont composés de représentants syndicaux de salariés et d'employeurs. La structure compte 19 collaborateurs.

### « Quelles solutions proposez-vous aux salariés qui souhaitent se reconvertir ? »

Transitions Pro gère plusieurs dispositifs qui peuvent permettre de changer de métier :

**Le Projet de Transition Professionnelle** : dans ce cadre il est possible pour un salarié en poste de se faire financer une formation pour se reconvertir. La commission paritaire de Transitions Pro arbitre le financement des formations en fonction de différentes priorités dont une partie est fixée au niveau régional.

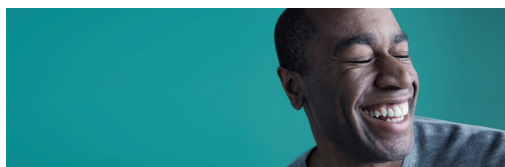
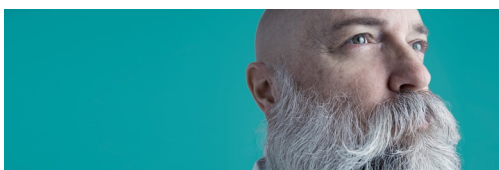
**La Démission Reconversion** : ce dispositif offre la possibilité de démissionner afin de mettre en œuvre un projet professionnel (une création d'entreprise, ou un parcours de formation) et de percevoir l'allocation chômage. Le projet, travaillé obligatoirement avec un Conseiller en Evolution Professionnelle, doit être présenté à Transitions Pro, dont la commission paritaire jugera le caractère réel et sérieux.

### « Combien de salariés bretons ont fait appel à ces dispositifs depuis qu'ils existent ? »

Plus de 1 200 personnes ont obtenu le financement de leur formation en Bretagne dans le cadre du Projet de Transition Professionnelle. Plus de 500 ont utilisé la démission-reconversion.

### « Quelles formations financez-vous le plus ? »

Les formations les plus souvent prises en charge concernent des projets pour devenir conducteur routier, pour créer ou reprendre une exploitation agricole, pour devenir gestionnaire de paie ou pour travailler dans la comptabilité.



**« Comment s'y retrouver dans les démarches ? »**

Les équipes de Transitions Pro Bretagne sont présentes sur l'ensemble de la région pour accompagner les salariés dans leurs démarches. Les salariés peuvent être accueillis dans les locaux de Rennes ou bien lors de permanences organisées partout en Bretagne. A ce jour plus de 260 salariés ont ainsi bénéficié d'un rendez-vous individuel (malgré 4 mois de fermeture au public due à la situation sanitaire).

Une plateforme téléphonique d'information est également à la disposition des salariés et des rendez-vous peuvent avoir lieu à distance (370 en 2020, à aujourd'hui).

**« Donc si j'ai un projet de reconversion, je vous contacte ? »**

Tout à fait. Si votre projet de formation ou de démission reconversion est prêt, nous vous aiderons dans les démarches. Mais nous travaillons également avec les opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle (Groupement Evolution, APEC, CHEOPS). Si vous avez besoin d'être accompagné pour construire votre projet professionnel, nous vous orienterons vers leurs services.

**« Est-ce que j'ai de bonnes chances de voir mon projet de formation financé ? »**

Le financement dépendra de différents critères qui sont analysés par la commission paritaire de Transitions Pro :

- La cohérence du projet professionnel par rapport à la situation de la personne,
- La pertinence du parcours de formation par rapport au projet
- Les perspectives d'emploi

De plus, le Conseil d'Administration a récemment adopté de nouvelles priorités de financement portant sur des métiers prioritaires et des modalités de formation. Elles sont détaillées sur le site Internet [www.transitionspro-bretagne.fr](http://www.transitionspro-bretagne.fr). Si votre projet répond en grande partie à ces priorités, il aura plus de chances d'être financé.

Enfin, dans le plan de relance présenté début septembre, le gouvernement a décidé de verser une dotation complémentaire aux Transitions Pro. Les financements complémentaires attribués aux Transitions Pro vont ainsi permettre de financer plus de projets.

**« Quelles sont vos grandes actualités pour les mois à venir ? »**

*S'emparer du Plan de Relance pour accompagner les salariés qui en ont besoin dans leur changement de vie professionnelle. Prioriser certaines actions en direction notamment des salariés souhaitant se reconvertir vers des métiers en tension et en direction des salariés des secteurs les plus touchés par la crise économique*

*Définir des priorités régionales et suivre les priorités adoptées en septembre :*

- Définir des secteurs en difficulté pour permettre à leurs salariés de se reconvertir. D'autant plus dans la situation de crise actuelle.*
- Suivre la liste des métiers à fortes perspectives pour l'adapter au plus près des besoins du terrain.*

A Rennes le 1<sup>er</sup> octobre 2020

**TRANSITIONS PRO Bretagne - 1 A allée Ermengarde d'Anjou - CS 14440 - 35044 Rennes Cedex**

**N° Vert : 02 99 29 72 53**

**Pour connaître les lieux et dates de nos permanences sur les 4 départements bretons :**

**[www.transitionspro-bretagne.fr](http://www.transitionspro-bretagne.fr)**

# Auray. Finances publiques : la mobilisation reprend

Publié le 24 septembre 2020

ouest  
france 

Un an après les manifestations pour que le site alréen soit maintenu, l'intersyndicale est de nouveau sur le pont contre la réforme. En pause depuis le confinement, sa mise en œuvre redémarre.



« On voudrait que le gouvernement écoute agents, usagers et élus, particulièrement des territoires ruraux. Ils sont au plus près. » Un an après le fort mouvement de soutien au centre des finances publiques d'Auray, l'intersyndicale (CGT, CFDT, Force ouvrière, Solidaires) reste mobilisée. En septembre 2019, environ quatre cents personnes, agents (66 % étaient en grève) et de nombreux élus locaux avaient manifesté contre une fermeture envisagée du centre. « La satisfaction avait été le maintien du site. Maintenant, ce que nous voulons, c'est le maintien ici de tous les services de pleine compétence », soulignent les représentants de l'intersyndicale.

## Une cinquantaine d'agents à Auray

Ce mercredi 23 septembre 2020, ils ont rencontré Philippe Le Ray, président de la communauté de communes Auray Quiberon terre atlantique (Aqta), et Claire Masson, maire d'Auray. L'élue rappelle « l'importance de l'ouverture au public », de l'accueil sur site : « Il est important d'être solidaire avec tout le territoire. Ce n'est pas qu'Auray qui a besoin d'être desservi. »

Une cinquantaine d'agents travaille au centre des finances publiques d'Auray. Selon la réforme en cours, il est prévu, d'ici à 2023, plusieurs évolutions de ses composantes. Le service des entreprises « serait dispatché à Vannes et à Lorient ». Le SIP (impôts sur les particuliers) aussi, « avec une antenne à Auray, assurée par Lorient ». La trésorerie (collectivités locales) resterait « en devenant à terme un service de gestion comptable, avec d'autres choses ». Après réforme, pour l'instant « on ne sait pas combien il resterait » d'agents à Auray.

## « Les projets continuent »

Selon le calendrier initial, un premier transfert devait intervenir ce mois-ci, celui de l'activité foncière vers Ploërmel, ville « compliquée à rejoindre en transports en commun », faute de bus direct depuis Auray ou de trains.

Avec la Covid, le calendrier « a été retardé », indiquent Annie Rio (Solidaires) et Patrick Ravache (FO). On avait espoir d'un retour en arrière, qu'il serait tenu compte des leçons de cette période ; le service public de proximité est vital. C'est ce que nous voulons : être présents auprès des usagers sans qu'ils aient à traverser le département. Or, non : les projets continuent. » Un arbitrage ministériel est attendu en octobre. Dans le Morbihan, « un comité technique est programmé en novembre », précise Hervé George (CFDT).

Une maison France services existe à Grand-Champ. Depuis cet été, les finances publiques y assurent une permanence. « Cela se résume à une demi-journée par semaine pour une personne de nos services », observe Christophe Rissel (CGT). Il reprend : « Et on ne sait pas combien de temps cela va durer. » Précise : « On n'est pas opposés à ces maisons, mais en certains endroits, en complément, pas à la place de services de pleine compétence. Elles ne remplaceront jamais nos agents, leurs compétences. »

De son côté, la direction Morbihan des finances publiques, contactée par téléphone, fait observer qu'elle s'est « engagée à avoir plus de points de contacts » avec les usagers, en s'appuyant sur ces espaces France services : « On se rapproche du public. »



# L'intersyndicale des finances publiques a rencontré les élus du secteur d'Auray



Publié le 23 septembre 2020 à 17h15

## Le Télégramme

L'Intersyndicale des finances publiques a rencontré ce mercredi matin les élus du territoire pour faire le point sur la situation et le risque de fermeture des services.

**Ce mercredi matin, l'intersyndicale des finances publiques du Morbihan rencontrait les élus d'Auray pour faire le point sur l'hôtel des finances, après l'épisode du coronavirus.**

« Pour le moment le dossier est au point mort », lance d'emblée Patrick Ravache, du syndicat Force ouvrière. Mais qui dit point mort « ne signifie pas forcément que rien ne se trame en sous-main », ajoute le délégué syndical. Cette inquiétude quant à la fermeture du centre des finances d'Auray refait surface alors que le calendrier présenté a pris du retard en raison du confinement. Annoncée en 2019, la réorganisation des Finances publiques, orchestrée par Bercy, avait fait monter la colère des agents, devant une direction qui restait sourde aux demandes de communication et de concertation. « Les élus et parfois même les agents, ont appris par les courriers de l'intersyndicale la mise en place de cette réforme », ajoute Hervé George de la CFDT. Point fort de ce mécontentement, le 16 septembre 2019, une journée de grève avait mobilisé 66,46 % des agents contre la réforme et rassemblé 400 manifestants, dont de nombreux élus, à Auray. « Mais ces derniers n'ont pas été écoutés », déplore Christophe Rissel, de CGT finances publiques 56.

### Soutien des élus

Ce mercredi, l'intersyndicale rencontrait Philippe Le Ray, président d'Auray Quiberon Terre Atlantique et Claire Masson, maire d'Auray, dans les locaux d'Aqta, pour leur présenter un état des lieux et connaître leur position sur le sujet. Les deux élus leur ont assuré qu'ils les soutiendraient sans réserve.

**« Les points de contacts ne seront que des relais et non des accueils spécifiques par des professionnels de la fiscalité »**

Aujourd'hui, la période Covid-19 a permis de mettre en lumière l'importance du rôle des services de proximité, très impliqués notamment dans les aides aux entreprises et les conseils aux particuliers. « Malheureusement, cela ne semble pas avoir influencé les décisions futures. Seul un report du calendrier est actuellement en place », regrette Annie Rio, de Solidaires Finances publiques.

### Deux gros pôles, un à Lorient, l'autre à Vannes

« L'ensemble des sites devrait être réorganisé pour arriver finalement à deux gros pôles, un à Lorient, l'autre à Vannes. On nous parle également de création de points de contacts France services, mais on sait que ce genre de permanence est rarement pérenne », soulignent les syndicats. Le 1er septembre devait déjà marquer le départ de l'activité foncière vers Ploërmel. « Pour le moment, cela n'a pas été fait, mais il ne s'agit que d'un report », affirment-ils. Pour le secteur d'Auray, on annonce la fermeture de la trésorerie de Palais au 1er janvier 2021, et pour Auray, le transfert du service aux entreprises à Vannes ou Lorient, celui des particuliers également, mais avec une antenne lorientaise à Auray certains jours. Enfin la trésorerie et le service de gestion comptable resteraient sur place.

« Il ne faut pas se leurrer, les conséquences seront lourdes pour les personnels qui devront être reclassés et surtout pour les usagers. Les points de contacts ne seront que des relais et non des accueils spécifiques par des professionnels de la fiscalité. À terme, c'est la fin de l'accueil physique, l'obligation d'utiliser les services numériques et la mise à l'index des populations les plus fragiles et des territoires ruraux », estime l'intersyndicale



# Compte rendu Suivi du protocole d'accord du Ségur

**Sans FO,**  
ce qui suit n'aurait pu être mise en œuvre...qu'on se le dise !

Octobre 2020  
Mars 2021

- **Nouvelles modalités pour les 183 €**  
Versement des premiers 90 € (avec en + les 90€ de septembre)  
93 € complémentaires, versés comme prévu en mars 2021

## Calendrier de mise en œuvre du Ségur que Force Ouvrière à signer.

15 septembre et  
08 octobre 2020

- 
- Revalorisation des grilles de catégorie A
- 

Décembre 2020  
Février 2021

- Reclassement des aides-soignants en catégorie B avec maintien de la catégorie active



Les + FO

- Négociation pour une intégration dans ce dispositif, des AMP
- Publication immédiate des nouveaux ratios promus/promouvables pour les années 2020 et 2021.
- Etendre ces dispositions à l'ensemble des agents du secteur social

Février - Mars 2021

- Revalorisation des grilles « en voie d'extinction » A et B

Juin-Juillet 2021

- Rénovation des grilles indiciaires et du statut des sages-femmes
- Revalorisation de la grille des directeurs de soins

## Les chantiers qui vont également s'ouvrir :

- Infirmiers en Pratiques Avancées (IPA) : *septembre 2020, mise en place du comité de suivi IPA.*
- Régulation démographique et capacités de formation.
- Réingénierie des métiers, compétences et formation, préparateurs, diététiciens et techniciens de laboratoires : *septembre 2020*
- Rénovation du régime indemnitaire : *novembre 2020-mars 2021*
- Valorisation de l'engagement collectif : *janvier 2021*
- Temps de travail : *1er semestre 2021*
- Conducteurs ambulanciers et les AMA (option régulation médicale),

✓ Les + FO : obtenir une date précise pour l'évolution de ces métiers

**Merci qui ? MERCI FO . .il faudra s'en souvenir ! ....**

**FO CHBA VANNES/AURAY tél : 02 97 01 47 82 ou 06 62 47 39 67**



2021

## Calendrier des formations organisées par le CFMS

2	Date début	Date fin	Intitulé du stage	UD	- Lieu du stage
7	Lun 15-févr	Ven 19-févr	Découverte de FO	56	MORBIHAN
14	Mer 07-avr	Ven. 09-avr	Fonctionnement et outils du syndicat	56	MORBIHAN
25	Mar 22-juin	Jeu 24-juin	Communication orale et réseaux sociaux	56	MORBIHAN
26	Lun 28-juin	Ven 02-juil	Comité Social et Economique	56	MORBIHAN
44	Mer 03-nov	Ven 05-nov	Je négocie	56	MORBIHAN
48	Lun 29-nov	Ven 03-déc	Connaître ses droits 2	56	MORBIHAN
50	Lun 13-déc	Ven 17-déc	Découverte de FO	56	MORBIHAN
50	Lun 13-déc	Ven 17-déc	Santé, Sécurité et Conditions de Travail	56	MORBIHAN
10	Lun 08-mars	Ven 12-mars	Découverte de FO	22	COTES-D'ARMOR
15	Mar 13-avr	Jeu 15-avr	Communication orale et réseaux sociaux	22	COTES-D'ARMOR
16	Mar 20-avr	Jeu 22-avr	Découvrir l'économie	22	COTES-D'ARMOR
22	Lun. 31-mai	Ven 04-juin	Connaître ses droits 2	22	COTES-D'ARMOR
26	Mar 29-juin	Jeu 01-juil	Je négocie	22	COTES-D'ARMOR
40	Lun 04-oct	Ven 08-oct	Découverte de FO	22	COTES-D'ARMOR
45	Lun 08-nov	Mer 10-nov	Fonctionnement et outils du syndicat	22	COTES-D'ARMOR
46	Lun 15-nov	Ven 19-nov	Santé, Sécurité et Conditions de Travail	22	COTES-D'ARMOR
50	Lun 13-déc	Ven 17-déc	Comité Social et Economique	22	COTES-D'ARMOR
2	Lun 11-janv	Ven 15-janv	Découverte de FO	29	FINISTERE
7	Mar 16-févr	Jeu 18-févr	Fonctionnement et outils du syndicat	29	FINISTERE
15	Lun 12-avr	Ven. 16-avr	Connaître ses droits 2	29	FINISTERE
21	Mer 26-mai	Ven 28-mai	Découvrir l'économie	29	FINISTERE
23	Lun. 07-juin	Ven 11-juin	Découverte de FO	29	FINISTERE
37	Mar 14-sept	Jeu 16-sept	Je négocie	29	FINISTERE
41	Lun 11-oct	Ven 15-oct	Découverte de FO	29	FINISTERE
48	Lun 29-nov	Ven 03-déc	Comité Social et Economique	29	FINISTERE
50	Lun 13-déc	Ven 17-déc	Communication orale et réseaux sociaux	29	FINISTERE
3	Lun 18-janv	Ven 22-janv	Découverte de FO	35	ILLE ET VILAINE
5	Mar 02-févr	Jeu 04-févr	Fonctionnement et outils du syndicat	35	ILLE ET VILAINE
13	Mar 30-mars	Jeu 01-avr	Je négocie	35	ILLE ET VILAINE
15	Mar 13-avr	Jeu 15-avr	Communication orale et réseaux sociaux	35	ILLE ET VILAINE
16	Lun 19-avr	Ven. 23-avr	Découverte de FO	35	ILLE ET VILAINE
23	Lun. 07-juin	Ven 11-juin	Comité Social et Economique	35	ILLE ET VILAINE
39	Lun. 27-sept	Ven. 01-oct	Découverte de FO	35	ILLE ET VILAINE



**PRIX  
DU TIMBRE UD  
EN 2021**

**4,15 €**





## Dans les moments sensibles, vous pouvez compter sur nous !

Parce que personne n'est à l'abri des moments difficiles de la vie,  **votre complémentaire santé et/ou prévoyance vous protège lorsque vous et votre famille en avez le plus besoin** (aide à la famille, aux aidants familiaux, en cas de fragilités budgétaires, de handicap ou de cancer).

Pour en savoir plus sur votre **accompagnement social**, consultez notre site internet **[malakoffhumanis.com](http://malakoffhumanis.com)**



**Malakoff Humanis Prévoyance** - Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la Sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 691 181- Siège : 21 rue Laffitte 75009 Paris

# « L' **AFOC 56** vous informe »

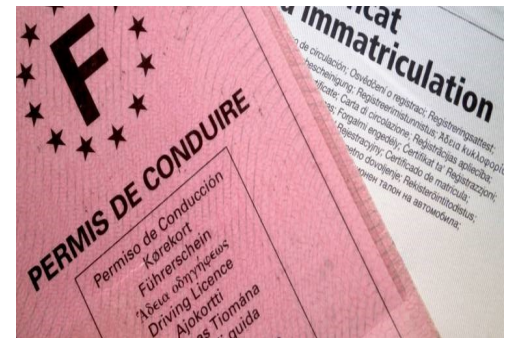
## **FACILITER L'ACCES AU PERMIS DE CONDUIRE**



Annoncé le 2 mai 2019 par le Premier ministre, un contrat-type réglementaire a été élaboré visant à encadrer les relations entre les candidats au permis de conduire et les auto-écoles. Ce contrat-type doit garantir aux candidats au permis de conduire plus de transparence pour mieux comparer. Sa diffusion pourra contribuer à faire baisser les coûts et éviter aux consommateurs des facturations indues.

Mis en place depuis le 1er juin 2020 dans 12 000 auto-écoles, le contrat-type présente nombre d'avantages :

- Le formalisme imposé doit empêcher les professionnels d'introduire des frais interdits. Aussi, le transfert d'un dossier d'une auto-école à l'autre ou la présentation à l'examen ne peuvent par exemple pas faire l'objet de frais,
- Les précisions terminologiques à l'image de la définition du forfait ou encore de l'unité de leçon de conduite doivent faciliter la compréhension des engagements réciproques,
- La comparaison des offres des auto-écoles devrait être plus aisée,



- Les opérations de contrôles portant sur les contrats et les prestations facturées par les services d'enquête de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (CCRF) seront simplifiées, avec pour corollaire une plus grande sécurité juridique pour les professionnels.

### **Un comparateur en ligne :**

Un comparateur en ligne sera mis en place par le ministère de l'Intérieur. Avec ce comparateur en ligne, il sera possible de comparer les offres, le prix, le succès, le taux de réussite. Aussi, les meilleures pratiques seront favorisées.

La DGCCRF procède à des contrôles réguliers afin de s'assurer de la loyauté des pratiques des professionnels. Aussi, la dernière enquête qu'elle avait réalisée, en 2018, avait mis en évidence dans le millier d'établissements visités, un taux d'anomalie de 49 % concernant les contrats proposés par les auto-écoles et de 52 % concernant l'information sur les prix. Si ces manquements étaient dans certains cas relativement limités et formels, de nombreux contrats comprenaient des clauses abusives ou illicites pouvant renchérir le coût de l'apprentissage de la conduite :

- Déséquilibre dans les conditions d'annulation des leçons,
- Possibilité pour le professionnel de modifier unilatéralement les tarifs après signature du contrat.

## Les chiffres-clés du permis de conduire :



48 millions de personnes disposent du permis de conduire en France.

1,6 million de candidats ont été présentés au « code », épreuve théorique générale en 2018.

1,9 million de candidats se sont présentés à « la conduite », qui consiste en des épreuves pratiques.

## Les aides pour les jeunes :

- Les apprentis : les apprentis disposent d'une prime de 500 € pour passer le permis de conduire.
- Le service national universel (SNU) : les frais pour l'obtention du Code de la route sont pris en charge pour les jeunes de 15 à 17 ans effectuant le SNU.
- Certaines catégories de chômeurs peuvent bénéficier d'une aide financière pour passer la catégorie B du permis de conduire. Cette aide, versée par Pôle emploi à l'auto-école, ne peut pas dépasser 1 200 €. L'aide doit être demandée avant l'inscription en auto-école.
- Compte personnel de formation (CPF) : vous pouvez utiliser votre compte personnel de formation (CPF) pour financer l'examen du permis de conduire (code et conduite).
- Permis à 1 €/jour : vous devez choisir une auto-école ou une association agréée disposant du label qualité des formations au sein des écoles de conduite ou d'une équivalence et ayant signé une convention type avec l'État. Cette aide se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro. Le montant du prêt est : 600 €, 800 €, 1000 € ou 1 200 € au choix du souscripteur, sans dépasser le montant inscrit dans le contrat de formation. Le remboursement du prêt se fait par mensualités de 30 € max.



Retrouvez-nous sur :  <https://www.facebook.com/afoc56lorient/>

## Permanences de l' **AFOC 56** dans le département

### LORIENT

(Siège) 80 bd Cosmao-Dumanoir


Du lundi au vendredi 9H00 à 12H00 et 14H00 à 17H00

 02-97-37-66-10  
**Nouveau**  07-49-26-28-97

### VANNES

21 rue des Tribunaux


Le mercredi de 10H00 à 12H30

 02-97-47-33-83 \*

### HENNEBONT

Parc de Kerbihan


Le vendredi de 14H00 à 17H00

 02-97-36-30-17 \*

### PONTIVY

9 rue Jouanno

Le mardi de 16H00 à 18H00, le vendredi de 14H00 à 17H00

 02-97-25-06-17 \*

\* En cas d'impossibilité de contacter les permanences locales  
appeler le 02-97-37-66-10 (Siège de LORIENT)



**SPECTACLE CABARET DE NOEL  
" LA POUDE AU YEUX "**

**MUZILLAC / A LA PORTE DU GOLFE**

**LE JEUDI 17 DECEMBRE 2020  
DE 12H A 18H**

**53€  
PAR PERSONNE  
TOUT COMPRIS**

Bal dansant en fin d'après-midi et 1 cadeau pour chacun !!!!

Un spectacle varié et coloré avec la complicité et la participation de plusieurs artistes.... Chanteuse comédienne fantaisiste, danseuses, ventriloque au féminin et un jongleur comédien !!!! Nous allons réveiller votre âme d'enfant... vous faire rêver !!! Les Cabarets Parisiens n'ont qu'à bien se tenir... Cette année le show se tient à La Porte du Golfe, où Élisabeth et son équipe nous accompagne pour ce magnifique déjeuner spectacle. Une cuisine raffinée, un service à l'écoute et toujours un accueil personnalisé et chaleureux !

Les Retraité(e)s



organisent une sortie récréative.

Pour 53 euros tout compris  
(transport - repas - spectacle)  
au départ de Lorient ou Vannes.



Les retraité(e)s vous invitent à les rejoindre pour cette journée.(50 places maxi).  
Retraité(e)s, préretraité(e)s et actif(ve)s, venez passer un moment agréable.

.....à découper.....

**Bulletin réponse à retourner à l'adresse de l'Union Départementale FO des Retraité(e)s et Préretraité(e)s  
accompagné de votre participation  
AVANT LE 30 NOVEMBRE 2020, dernier délai.**

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : ..... Nb de personnes : .....

Adresse Courriel : .....

Contacts : Jocelyne MINIOU ou André TARDY  
06 36 44 11 59 06 83 67 04 89

**UD FO du Morbihan**

80 BD Cosmao Dumanoir BP 60716- 56107 Lorient Cedex

Tél. UD : 02 97 37 66 10 Fax : 02 97 83 53 48

E-mail : [ud-cgtfo-56@wanadoo.fr](mailto:ud-cgtfo-56@wanadoo.fr)[facebook.com/Union-Départementale-Force-Ouvrière-Du-Morbihan](https://www.facebook.com/Union-Départementale-Force-Ouvrière-Du-Morbihan)**Du lundi au Vendredi****9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30**

A tout moment en dehors de ces heures, un message peut être laissé au standard (laisser les coordonnées, le motif de l'appel, l'heure où vous pouvez être joint) ou par courrier électronique : [ud-cgtfo-56@wanadoo.fr](mailto:ud-cgtfo-56@wanadoo.fr)

**Vos permanences juridiques à l'UD**

Mardi de 9 h 30 à 12 h 30

Jeudi de 9 h 30 à 12 h 30

**ou sur rendez-vous avec les défenseurs syndicaux****Vos conseillers du salarié**

BELLECC Fabrice  
CADIO Christian  
LE CADRE Pascal  
LE GAL Christophe  
LE GUELLEC Joël  
LEBLOND Régis  
LEBON Jean-Max  
MABECQUE Brigitte

MOUILLARD Rudy  
NAEL Christophe  
NICOLAS Bertrand  
POIGNANT Romuald  
PRIGENT Gwénaél  
RIO Gilles  
TARDY André

**Vos défenseurs syndicaux**

BROUSSOT Véronique  
CADIO Christian  
CHETANEAU David  
LE BEHEREC André  
LE CADRE Marie José  
LE CADRE Pascal  
MORGANT Patricia  
SIMON Pierrick